81eme Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Première Commission

Débat General sur les questions de désarmement

Déclaration de la délégation du Cameroun lue par

NYANID Zacharie Serge Raoul, PhD

Ministre Plénipotentiaire Hors Echelle

New-York octobre 2026

Monsieur le Président,

Ma délégation vous félicite pour votre élection à la présidence de notre Commission et vous assure de son plein soutien et de sa coopération dans l'accomplissement de votre mandat. Elle exprime également au Secrétariat sa profonde appréciation pour son engagement constant au service de nos travaux.

Monsieur le Président,

Imaginons un système d'armes capable d'identifier une cible, d'évaluer une menace et d'engager cette cible sans intervention humaine au moment décisif. Qui serait alors responsable de la décision de recourir à la force létale ?

Cette question n'appartient plus à la science-fiction. Elle nous confronte à un enjeu fondamental : lorsque la nature de la puissance change, devons-nous également faire évoluer la manière dont nous la gouvernons ?

Pour le Cameroun, notre réponse doit reposer sur trois exigences indissociables : la responsabilité, l'anticipation et l'équité.

Monsieur le Président,

La transformation technologique modifie profondément notre environnement de sécurité. Les drones, l'intelligence artificielle, les capacités cyber et les fonctions autonomes offrent des possibilités considérables en matière de surveillance, de prévention des conflits et de protection des populations. Mais ils créent également de nouveaux risques pour la paix et la sécurité internationales.

Le danger n'est pas seulement que la technologie progresse rapidement. Il est que nos mécanismes de gouvernance et nos règles communes ne progressent pas au même rythme.

Le Cameroun considère donc que l'innovation et la sécurité ne sont pas des objectifs contradictoires. Notre responsabilité collective est de faire en sorte que le multilatéralisme anticipe les transformations technologiques plutôt que de devoir en gérer les conséquences une fois les crises survenues.

Cette exigence est particulièrement importante pour l'Afrique, confrontée au terrorisme, aux trafics illicites, à la criminalité transnationale organisée et aux conséquences de la circulation incontrôlée des armes.

Le continent ne doit cependant pas être considéré uniquement comme l'espace où les menaces apparaissent ou sont subies. Il doit aussi être un espace où les solutions sont conçues, les compétences développées et les règles internationales élaborées avec la pleine participation des États africains.

À cet égard, le Cameroun réaffirme son attachement au Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre et à l'Instrument international de traçage. Il souligne également l'importance de la Convention de l'Afrique centrale sur le contrôle des armes légères et de petit calibre, à laquelle il est partie.

Ces instruments doivent nous permettre de renforcer le marquage, l'enregistrement, le traçage et la prévention des détournements. Les nouvelles méthodes de fabrication et les technologies émergentes nous obligent à adapter nos mécanismes de contrôle et à renforcer la coopération internationale, régionale et sous-régionale. La technologie transforme non seulement les armes dont nous disposons, mais également les conditions dans lesquelles elles sont fabriquées, modifiées et transférées. Notre action doit donc anticiper ces évolutions.

Monsieur le Président,

Cette même vigilance doit guider notre approche du désarmement nucléaire. Les armes nucléaires demeurent une menace existentielle pour l'humanité.

Le Cameroun réaffirme son attachement au désarmement nucléaire et à la non-prolifération, ainsi qu'au renforcement de l'architecture multilatérale dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue un pilier central.

Nous devons préserver les acquis de cet instrument tout en tenant compte des nouvelles technologies susceptibles de modifier les équilibres stratégiques et les processus de décision. Il ne s'agit pas de choisir entre les menaces d'hier et celles de demain, mais de prévenir leur aggravation simultanée.

Monsieur le Président,

La question des systèmes d'armes létaux autonomes illustre particulièrement cette nécessité. Le Cameroun estime que l'intégration de l'intelligence artificielle et de fonctions autonomes dans les systèmes militaires doit demeurer soumise au droit international applicable, notamment au droit international humanitaire. Le respect des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution dans l'attaque doit être garanti, indépendamment du degré d'autonomie des systèmes employés.

Nous attachons, à cet égard, une importance particulière aux travaux menés dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques et de son Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes.

Nous encourageons la poursuite d'un dialogue multilatéral substantiel, inclusif et orienté vers des résultats efficaces, permettant de répondre aux préoccupations humanitaires et de sécurité soulevées par ces technologies.

Pour le Cameroun, les décisions relatives à l'emploi de la force doivent demeurer soumises à un jugement humain approprié, à une supervision effective et à une chaîne de responsabilité clairement identifiable, conformément au droit international applicable.

L'autonomie d'un système ne peut effacer les obligations des personnes qui le conçoivent, l'autorisent, le déploient ou l'emploient.

Une chaîne algorithmique ne doit jamais devenir une chaîne d'irresponsabilité. Plus la technologie gagne en autonomie, plus la chaîne humaine de responsabilité doit être claire.

Monsieur le Président,

Le même principe doit guider notre approche du cyberespace. La sécurité des réseaux numériques et des infrastructures critiques est devenue une composante essentielle de la sécurité collective.

Le Cameroun soutient les efforts des Nations Unies visant à promouvoir le comportement responsable des États, à renforcer les mesures de confiance, à favoriser l'application du droit international et à développer la coopération internationale en matière de cybersécurité.

Nous considérons que cette coopération doit être inclusive. Aucun État ne devrait devenir le maillon vulnérable d'une chaîne de sécurité internationale faute de disposer des capacités nécessaires pour prévenir, détecter et traiter les menaces cyber.

La cybersécurité ne peut être le privilège des États les plus avancés technologiquement. Elle doit être une responsabilité partagée.

Monsieur le Président,

Ces préoccupations nous ramènent à nos trois exigences fondamentales.

La responsabilité, d'abord : le progrès technologique ne doit jamais conduire à diluer la responsabilité humaine ou à affaiblir les obligations découlant du droit international.

L'anticipation, ensuite : la communauté internationale doit identifier les risques émergents, évaluer leurs conséquences et élaborer des réponses collectives avant que ces risques ne deviennent des crises.

L'équité, enfin : les pays en développement, notamment les États africains, doivent disposer des capacités scientifiques, techniques, juridiques et institutionnelles nécessaires pour comprendre les technologies, en évaluer les risques, les sécuriser et participer pleinement à l'élaboration des règles qui en encadreront l'utilisation.

Le renforcement des capacités n'est donc pas seulement une question de développement. C'est également une question de sécurité internationale.

Le Cameroun entend continuer à contribuer de manière constructive au dialogue multilatéral sur les technologies militaires émergentes, à la prévention de la prolifération et au renforcement de l'expertise africaine. Nous devons garantir que les États puissent non seulement accéder aux technologies, mais également comprendre leurs implications et participer aux décisions qui déterminent leur gouvernance.

Notre ambition est claire : faire en sorte que le multilatéralisme puisse anticiper les transformations technologiques, plutôt que d'être contraint de leur répondre après l'apparition des crises.

Monsieur le Président,

Au début de cette déclaration, j'ai posé une question : qui est responsable de la décision de recourir à la force létale lorsqu'une machine intervient ?

La réponse du Cameroun est claire : la technologie peut accroître la puissance de l'être humain, mais elle ne doit jamais dissoudre sa responsabilité.

Ce principe doit guider notre action collective, qu'il s'agisse des systèmes d'armes autonomes, de l'intelligence artificielle militaire, du cyberespace ou des nouvelles formes de prolifération.

Nous devons apprendre à gouverner la puissance avant que la puissance ne commence à nous gouverner.

L'Histoire ne nous jugera pas seulement sur les technologies que nous aurons développées, mais sur la manière dont nous aurons choisi de les maîtriser et de les mettre au service de la paix et de la sécurité internationales.

Cette responsabilité est collective. Elle est la nôtre aujourd'hui et engage également les générations qui recevront en héritage les décisions que nous prenons ici.

Je vous remercie, Monsieur le Président.